

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

23 – 98 - ADHÉSION A LA CONVENTION CONSEIL JURIDIQUE EN MATIÈRE CONTENTIEUSE DU CDG 64

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire indique que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes ; des prestations facultatives, parmi lesquelles des missions de conseil juridique.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière contentieuse.

Il propose l'adhésion à la convention conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} octobre 2023 à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le